

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

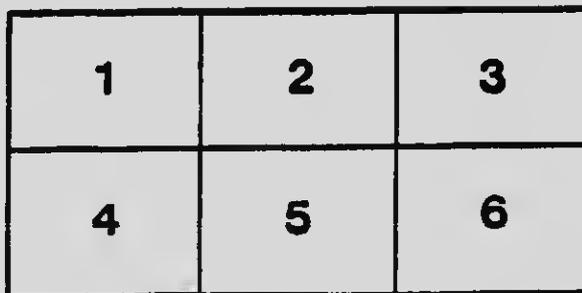
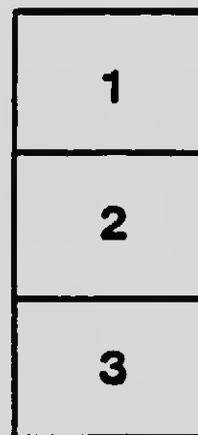
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

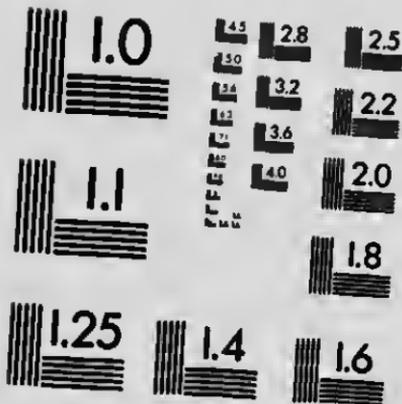
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

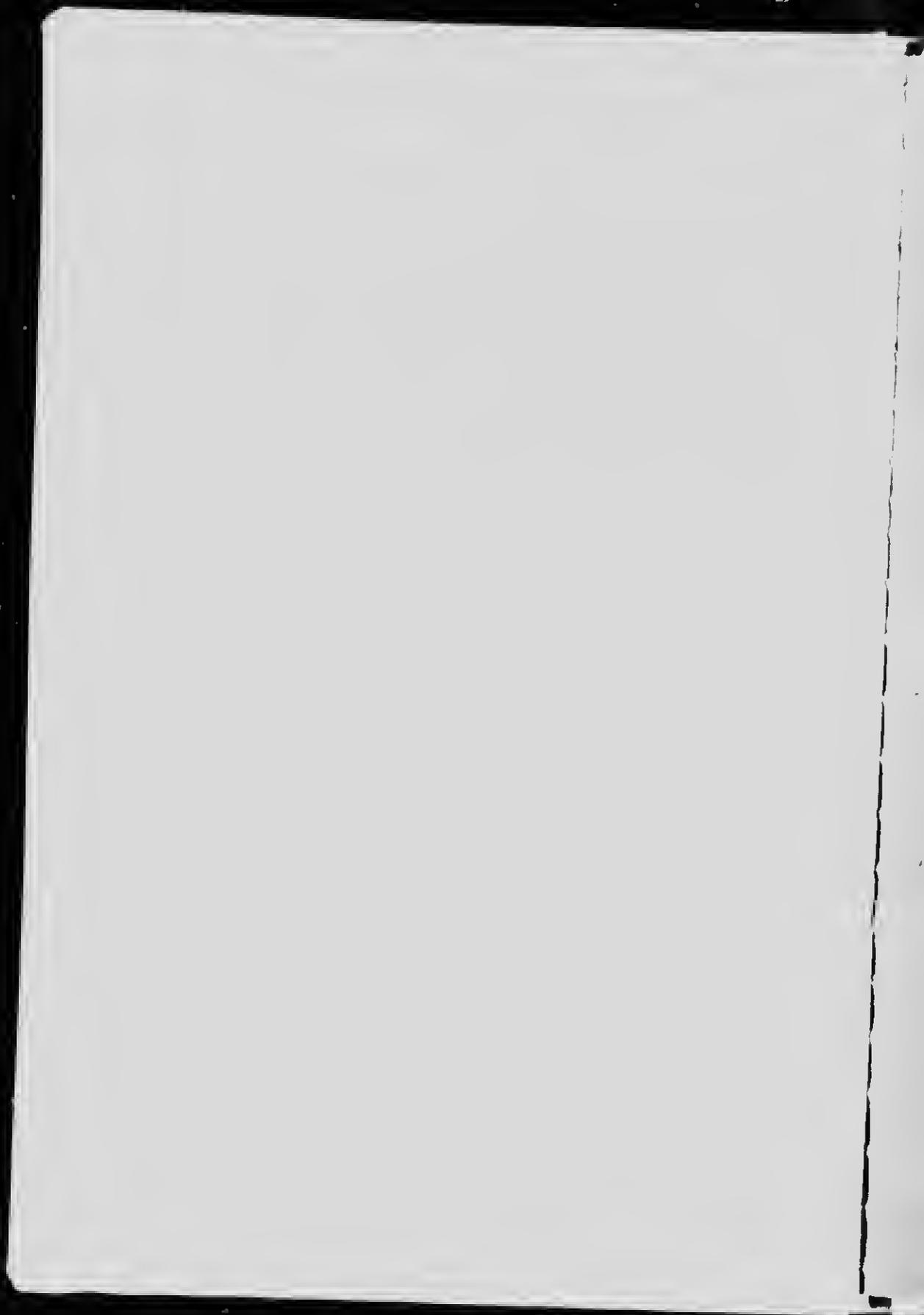
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5988 - Fax



S. G. Mgr O.-E. MATHIEU

Archevêque de Régina

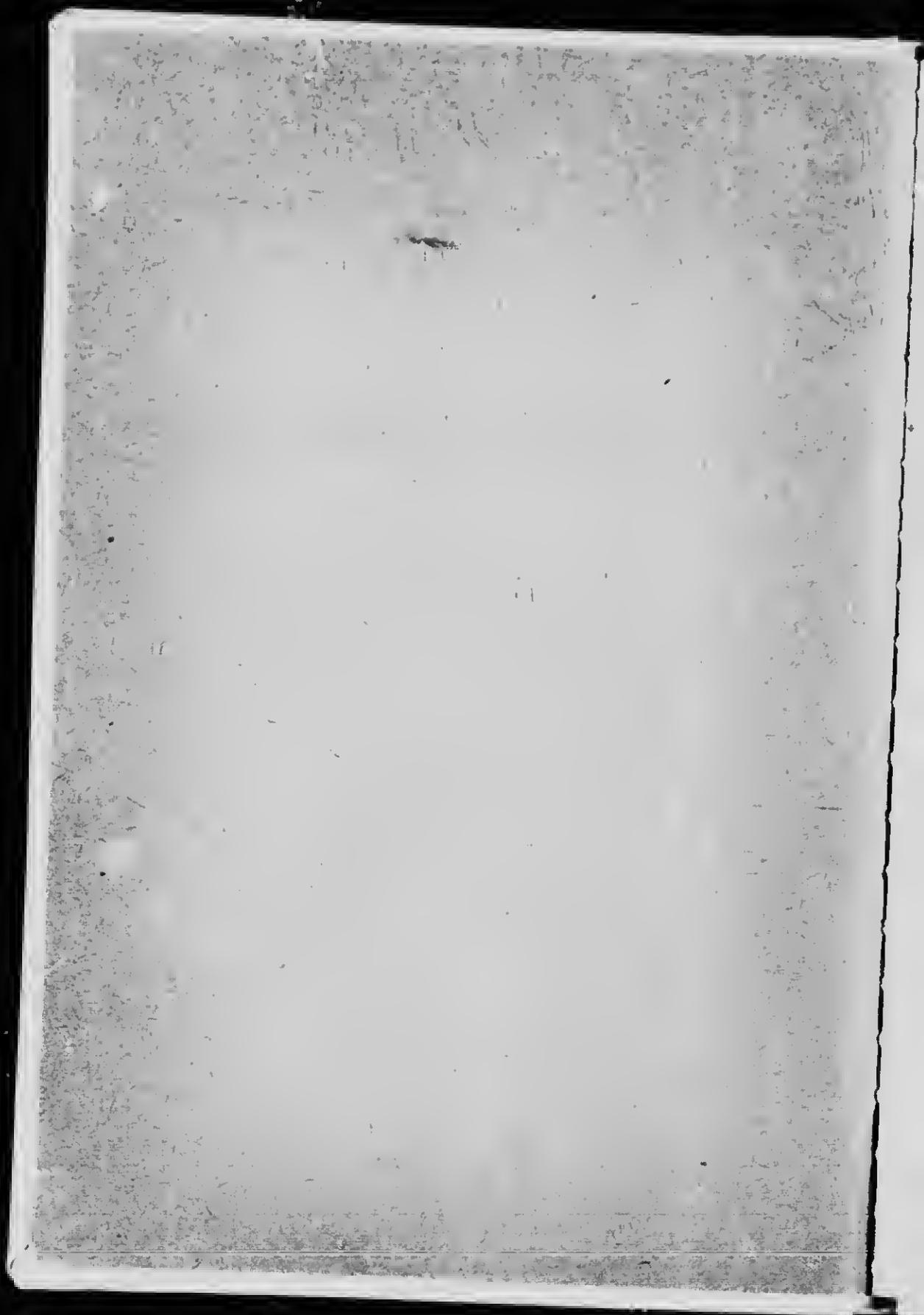
L'Education

dans la

Province de Québec

CONFÉRENCE DONNÉE
AU CLUB ASSINIBOIA de
RÉGINA, le 25 OCTOBRE
1916

IMPRIMERIE DU
" PATRIOTE DE L'OUEST "
Prince-Albert, Sask.



S. G. Mgr O.-E. MATHIEU

Archevêque de Regina

L'Education
dans la
Province de Québec

CONFÉRENCE DONNÉE
AU CLUB ASSINIBOIA de
RÉGINA, le 25 OCTOBRE
1916

IMPRIMERIE DU
" PATRIOTE DE L'OUEST "
Prince-Albert, Sask.

LA412

Q7

2144

1916

~~1111~~

Messieurs,

Pendant près de quarante ans j'ai vécu au milieu des jeunes gens. J'ai trouvé mon bonheur à me sacrifier pour eux et j'ai travaillé de mon mieux à leur donner une bonne formation intellectuelle et morale que je savais devoir être aussi profitable à eux qu'utile à notre si beau et si cher pays.

Ces années ont été pour moi des années tout à fait heureuses; car je savais que ces jeunes gens plus tard donneraient eux-mêmes selon qu'ils auraient reçu et que, si je les avais aidés, si j'avais mis de ma vie dans leur vie, si je les avais aidés, si j'avais mis de ma vie dans leur vie, de mon cœur dans leur cœur, leurs travaux féconds seraient un peu les miens, qu'un lien resterait toujours entre eux et moi et que ma tombe, lorsque ma dernière heure aurait sonné, parlerait encore sur la terre, pendant que mon âme entrerait dans le repos éternel.

J'ai toujours cherché à leur faire comprendre qu'ils ne devaient pas regarder la vie comme un théâtre où l'on n'a qu'à s'amuser, qu'ils étaient à l'âge où l'on sème, à l'âge où se contractent des habitudes qui dureront toujours et que, s'ils voulaient plus tard n'être pas confondus dans la foule indifférente et oubliée, s'ils voulaient marquer leur place au milieu de leurs concitoyens, la faire haute, prépondérante, ils devaient s'habituer à remplir leurs devoirs, acclimater l'effort et le sacrifice dans leur jeunesse, afin qu'ils s'épanouissent en fruits de toutes sortes dans leur âge mûr.

Rien ne pourra jamais me faire perdre le souvenir de ces années laborieuses dont l'image toujours présente me suit partout, plus aimée encore maintenant que descendent les dernières ombres sur des jours qui déclinent.

Le Club Canadien de notre chère Capitale m'a fait l'insigne honneur de m'inviter à donner une conférence à ses membres et il m'a laissé le choix du sujet à traiter. J'ai pris celui qui m'est le plus familier et qui en même temps me semble le plus utile à étudier par tous ceux qui ont à cœur le progrès de la patrie.

Je parlerai donc de la question des écoles qui a toujours attiré l'attention de tous les esprits sérieux; car tous savent que l'école, c'est l'arsenal où l'enfant puise les armes qu'il devra manier dans les combats de la vie. Je veux vous dire ce qui se fait dans la Province de Québec pour l'instruction des enfants et des jeunes gens.

Je constate de plus en plus que nous ne nous connaissons pas assez et je suis que nous avons tout à y gagner à nous connaître mieux. Si je pouvais contribuer à faire disparaître quelques préjugés, à créer une sympathie plus vive entre des citoyens qui vivent trop loin les uns des autres dans un pays aussi vaste que le nôtre, je recevrais la plus belle récompense que je puisse désirer pour ce travail que j'ai fait avec plaisir pour des concitoyens que j'ai appris à estimer et à respecter.

HARMONIE ENTRE LES RACES

Vous savez tous que, dans la Province de Québec, sur une population totale de 2,003, 223 habitants, 1,605, 371 sont d'origine française et 1,721,683 professent la religion catholique. Les catholiques sont donc quatre vingt-six pour cent de la population.

En raison de la manière tout à fait équitable qui régit l'administration séculaire, la meilleure intelligence règne entre les habitants des deux races et des diverses croyances religieuses. Tous comprennent qu'ils doivent vivre dans l'harmonie; tous savent que la plupart des nations ont été formées d'éléments hétérogènes comme leurs drapeaux

sont formés de lambeaux de soie ou de laine de différentes couleurs, cousus ensemble.

La pierre et la brique ne sont pas homogènes et tous deux sont employés dans les constructions les plus monumentales et les plus solides. Que faut-il pour les unir ? Un peu de ciment; voilà tout.

Eh bien! le ciment n'a pas manqué entre les deux races qui se partagent la Province de Québec; car il y a d'abord entre elles un fait commun d'activité, une aspiration commune à former dans le Nord de l'Amérique une magnifique nation, sous le protectorat de l'Angleterre.

Il y a de plus entre les deux races une multitude d'intérêts communs et des croyances religieuses communes vraiment fondamentales. Tous croient à la Bible, le Livre des livres, et à la divinité de Jésus-Christ, le Roi des rois. Tous ont reçu de l'Éternel-Dieu les grands principes de charité, de fraternité, de tolérance et de justice qui ont régénéré l'humanité et qui peuvent produire l'unité là où il y a diversité, le calme là où il y a le trouble, l'harmonie là où il y a discord.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le système scolaire de la Province de Québec pour reconnaître l'esprit de justice et la générosité qu'a montrés la majorité dans l'adoption des règlements qui placent toujours la minorité protestante sur un pied d'égalité pour toutes les questions d'administration générale et quelquefois de supériorité dans la répartition des allocations affectées par l'État pour tous d'éducation.

Nulle part ailleurs on ne peut trouver une loi scolaire plus juste, mieux digérée, mieux équilibrée, plus soucieuse des droits et des désirs légitimes de la minorité. Avec une parfaite intelligence de l'état politique et religieux de la Province, on a conçu un plan d'organisation scolaire qui manifeste un égal respect pour les droits généraux de

l'enseignement national et pour la liberté éducationnelle des divers groupes ethniques.

Aussi les protestants de la Province sont unanimes à faire l'éloge de cette loi et de la générosité avec laquelle ils sont traités par leurs frères qui sont en grande majorité.

Il y a à peine quelques mois, M. J. C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes, écrivait une lettre publique dans laquelle il disait: "Dans la Puissance en général, on ne se rend pas compte comme on le devrait que nous, qui composons la minorité anglaise dans Québec, jouissons d'un Home Rule absolu en matière d'éducation. L'organisation, la discipline, l'administration de nos écoles ne relèvent que des règlements qui sont adoptés par le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. C'est ce comité qui décide quelles matières et quelles langues devroient être enseignées dans les écoles protestantes."

Dans la même lettre, M. Sutherland ajoute que l'article 92 a été inscrit dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour sauvegarder les droits de la minorité protestante de Québec. C'était la seule Province où l'on entretenait des craintes sur le sort de la minorité, du moment que l'on abandonnerait la direction de l'éducation à l'autorité provinciale.

Or, dit M. Sutherland, cet article qui a soulevé tant de difficultés dans les autres Provinces de la Puissance au cours des quarante-huit dernières années, la minorité protestante de Québec n'a jamais eu besoin de l'invoquer pour faire respecter ses droits. Il a toujours été honorablement respecté par l'immense majorité romaine de Québec et, à mon avis, c'est un devoir qui incombe à tous les protestants de le reconnaître."

M. le Dr Parnelee, qui est actuellement le secrétaire protestant du Conseil de l'Instruction publique, écrivait

En dernier qu'il n'y a pas au monde un système d'éducation produisant de plus heureux fruits et conçu avec une plus juste idée de liberté et de patriotisme.

Le révérend M. J. W. Shaw écrivait: "Les catholiques de Québec, en matière d'instruction publique, nous traitent avec une générosité à laquelle je me plais à rendre hommage. Nous contrôlons nos taxes; nous avons une part généreuse aux allocations de la Législature; nous formons nous-mêmes nos instituteurs et nous faisons nous-mêmes tous les règlements que nous voulons pour nos écoles."

Et cette largeur d'esprit qui a présidé à la confection de la loi des écoles actuellement en vigueur a toujours dirigé les hommes publics de la Province de Québec.

Déjà en 1827, l'anglais Labouchère disait en parlant des Canadiens-français: "Qu'on me montre donc une seule loi faite par l'Assemblée de Québec contre les colons anglais!"

Au cours des débats sur la Confédération, M. Rose, député de Montréal-centre, rendait cet éclatant témoignage aux Canadiens-français: "Nous, anglais protestants, nous ne saurions oublier que, même avant l'Union des Provinces, alors que la majorité française avait tout le pouvoir, on nous a accordé sans restriction tous nos droits à l'école séparée. Nous ne saurions oublier que jamais on n'a essayé de nous empêcher d'élever et d'instruire nos enfants à notre guise et que nous avons toujours eu notre juste part des subventions sous le contrôle de la majorité française et toute facilité d'établir des écoles séparées là où nous l'avons voulu."

Un historien anglais, Castel Hopkins, disait du système d'éducation de la Province de Québec: "Ce système est absolument remarquable comme ayant été créé dans une Province dominée par une race et une religion, et ce-

pendant conçu et pratiqué avec une équité parfaite envers la minorité."

Il y a quelques années, le "Globe" de Toronto, publiait un article dans lequel on lit: "Ceux qui doutent que la population de la Province de Québec est exempte d'intolérance religieuse devraient étudier la manière dont la minorité protestante est traitée en ce qui concerne l'éducation. Les deux cent mille protestants de la Province ont neuf cent seize écoles soutenues par le Gouvernement et sous le contrôle du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. En outre, il y a une subvention annuelle aux High Schools, aux écoles modèles, aux academies et aux collèges protestants. Il y a huit inspecteurs protestants nommés par le Comité et payés par le Gouvernement. De fait les protestants de la Province reçoivent beaucoup plus que leur part des deniers affectés à l'Instruction publique, si l'on prend leur nombre comme point de comparaison."

Déjà en 1864, d'après le rapport du Surintendant d'alors, la subvention accordée aux protestants pour l'éducation supérieure s'élevait à la proportion de trente pour cent alors qu'une distribution établie sur le chiffre de leur population leur eût donné quatorze pour cent seulement.

Quiconque a étudié cette loi d'éducation sait que la majorité catholique et française ne songea aucunement à imposer à la minorité une formation intellectuelle qui lui répugnait, et qu'elle lui laissa toujours, dans la direction de ses écoles, la plus grande liberté d'action. Elle a suivi à la lettre le sage conseil que Sir William Dawson donnait en 1864 aux membres de la "Provincial Association of protestant teachers": "Il faut bien se pénétrer de l'idée que dans un pays constitutionnel, on ne doit point vouloir imposer aux autres ce qui ne leur convient pas et que ce n'est que par un système de concessions réciproques que l'on peut parvenir à de bons résultats".

Idée générale de la loi

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Maintenant voici une idée générale de cette loi de l'éducation dans la Province de Québec.

L'enseignement du peuple a été avec raison soustraite aux influences immédiates et variables des divers partis politiques. En tête de toute l'organisation scolaire se trouve le Conseil de l'Instruction publique dont le rôle est de faire les règlements des écoles, de préparer les programmes d'étude des écoles primaires, de choisir les instituteurs, d'approuver les livres, de partager les octrois du Gouvernement, etc.

Ce Conseil est composé d'hommes hautement recommandables des différentes croyances religieuses. Il se divise en deux sections ou comités formés respectivement des membres catholiques et des membres protestants. Chaque comité a ses sessions distinctes, nomme son président et son secrétaire. Tout ce qui concerne les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du Comité catholique; tout ce qui concerne particulièrement l'instruction des protestants est de la juridiction exclusive du Comité protestant. Ce n'est que dans le cas où des questions se rapportant aux deux croyances religieuses doivent être discutées qu'ils se réunissent sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.

Le Surintendant est membre "ex officio" de chaque Comité mais n'a droit de voter que dans le Comité de la croyance religieuse à laquelle il appartient lui-même.

Chacun des Comités du Conseil peut recevoir, par dons ou legs, ou autrement, à titre gratuit, des biens meubles ou immeubles dont il peut disposer à son gré pour les fins d'éducation.

Tout legs fait au Conseil de l'Instruction publique, sans que le testateur ait désigné le Comité auquel il est destiné, doit appartenir au Comité de la religion que le testateur professait lors de son décès.

Si le testateur n'était ni catholique ni protestant, le legs doit être partagé entre les deux comités d'après le chiffre respectif de la population catholique et protestante de la Province.

La Province est divisée pour les fins de l'Instruction, en circonscriptions territoriales qui portent le nom de municipalités scolaires.

Chacune de ces municipalités est régie par une Commission de cinq membres que l'on nomme Commissaires d'écoles.

Un nombre quelconque de contribuables qui ne professent pas la croyance religieuse de la majorité des habitants de la municipalité où ils résident, ont le droit d'avoir une Commission scolaire à part, régie par trois syndics d'école.

Les syndics d'écoles de deux municipalités adjacentes, incapables d'entretenir une école dans chacune de ces municipalités, peuvent s'unir et établir, sous leur administration collective, une école située aussi près que possible des limites des deux municipalités de manière qu'elle soit accessible aux deux.

Même chaque fois que, dans un arrondissement, les enfants des dissidents ne sont pas assez nombreux pour qu'il y ait lieu d'y établir une école, ceux-ci peuvent en fréquenter une de leur croyance religieuse située dans un arrondissement voisin.

Lorsque, dans une municipalité, la minorité religieuse se déclare dissidente, la majorité, gardant la maison d'école, doit faire à cette minorité une remise dont le montant est établi au prorata de l'évaluation foncière des propriétés qui ont été taxées pour la construire.

Les Commissaires ont le droit d'imposer des cotisations sur les biens immeubles des corporations et des compagnies légalement constituées. Quand il y a une corporation dissidente dans la municipalité, le produit de ces taxes doit être partagé entre les commissaires et les syndics au prorata du nombre d'enfants qui fréquentent leurs écoles respectives.

Les allocations accordées par le Gouvernement doivent être réparties, chaque année, entre les écoles catholiques et protestantes proportionnellement au chiffre des populations catholiques et protestantes de la Province, lors du dernier recensement.

Dans toute municipalité de la Province, les personnes professant la religion juïque doivent payer les taxes scolaires à la Corporation scolaire qui est sous le contrôle du Comité protestant.

Pour avoir une juste idée comme on tient à ce que les droits de la minorité soient respectés, permettez-moi de vous citer une lettre que M. le Surintendant écrivait l'an dernier aux inspecteurs: "Cette année, leur disait-il, chaque fois que vous constaterez de la négligence chez les Commissaires concernant l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles mixtes, veuillez m'en informer immédiatement après la visite des écoles, par lettre spéciale. Prévenez les Commissaires que, s'ils ne rendent pas justice à la minorité dans la municipalité, qu'elle soit de langue française ou anglaise, je priverai leur municipalité de subsides du Gouvernement".

Dans la Province de Québec, tous les enfants de sept à quatorze ans, doivent fréquenter l'école. Les parents de ceux qui n'y assistent pas sont tenus au paiement intégral de toutes les contributions scolaires imposées par les Commissaires d'écoles.

Il n'y a peut-être pas d'obligation scolaire aussi forte que dans certaines autres Provinces. La nécessité d'une

plus grande rigueur ne se fait pas sentir; car la moyenne des enfants qui sont inscrits dans les écoles de la Province de Québec et qui y suivent les classes, est plus grande que celle de la plupart des autres Provinces.

Dans les écoles de campagnes, on enseigne aux enfants les notions générales de l'agriculture, de cette science qui leur servira toute leur vie. On comprend que c'est à l'école que l'enfant reçoit ses premières impressions et qu'elles sont toujours vivaces; que c'est à l'école que naît chez l'enfant le goût d'une vocation qu'on lui aura appris à aimer, à respecter et dont on lui aura fait comprendre les avantages.

Aussi les maîtres et les maîtresses cherchent à inspirer aux élèves, dans la mesure que comporte leur âge, le goût et l'intelligence des choses agricoles; ils s'efforcent de leur inculquer l'amour de leur future profession, de la vie des champs et le désir de ne pas la changer pour celle de la ville ou de l'usine; ils initient les enfants aux connaissances qui leur seront indispensables pour pouvoir plus tard lire avec fruit un livre d'agriculture, pour suivre avec fruit une conférence agricole.

Près des écoles, on a ce que l'on appelle des jardins scolaires; ce sont de petits b. pins de terre sur lesquels les élèves, sous la direction des instituteurs et des institutrices, font de la culture potagère en miniature. Là, les élèves mettent eux-mêmes la main à l'ouvrage. Non seulement ils doivent aider le maître ou la maîtresse à cultiver le jardin, mais on doit leur réserver des carrés ou des coins de terre dont ils ont l'entière responsabilité.

Le Département de l'Agriculture encourage ce mouvement en fournissant à chaque école les graines et l'engrais chimique. Les élèves-jardiniers reçoivent aussi des récompenses.

Il y a aujourd'hui près de mille de ces jardins-scolaires avec vingt mille élèves-jardiniers.

Comme tous le savent, la natalité est très forte dans la Province de Québec qui est le pays où le nombre des naissances, rapporté au chiffre de la population, accuse la valeur la plus élevée. De tous les pays civilisés, cette Province est celle où l'accroissement naturel de la population est la plus considérable.

Comme les enfants sont nombreux dans les familles l'achat des livres de classe devient une charge tout à fait lourde pour les parents. Aussi le Gouvernement vient en aide à ceux-ci et fournit gratuitement aux élèves des écoles élémentaires des livres préparés, sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, par des spécialistes compétents.

Dans la Province de Québec, sur cent personnes âgées de plus de cinq ans, quatre-vingt-sept savent lire et écrire contre soixante-et-dix-huit en 1901.

L'administration des écoles publiques est contrôlée par des INSPECTEURS d'écoles qui reçoivent leurs instructions du Surintendant.

Ces fonctionnaires sont nommés par le Gouvernement, après examens spéciaux. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins, être porteurs de diplômes d'école supérieure; il leur faut encore avoir enseigné durant cinq ans au moins et ne pas avoir quitté l'enseignement depuis plus de cinq ans.

Ils visitent les écoles deux fois l'an et donnent aux instituteurs ou institutrices une conférence pédagogique afin de leur rappeler leurs devoirs et de leur signaler les défauts constatés au cours de leur inspection. Ils sont tenus de mentionner au Surintendant les instituteurs qui auront rempli leurs devoirs avec le plus de zèle et d'intelligence et obtenu les meilleurs résultats dans leur enseignement.

Il y a des primes offertes au mérite par le Gouverne-

rend. Elles provoquent une légitime émulation dans le corps enseignant et elles ont produit des résultats appréciables; car les instituteurs et les institutrices qui y aspirent, en outre de l'appoint que ces primes apportent à leur traitement, prennent à sa valeur l'honneur qui accompagne cette distinction.

Il y a des inspecteurs catholiques pour les écoles catholiques et des inspecteurs protestants pour les écoles protestantes.

Après vingt années de service, si le mauvais état de santé le rend inapte à remplir ses devoirs ou dès qu'il a atteint l'âge de cinquante-six ans, l'instituteur a droit à une pension de retraite.

Dans chaque district d'inspection, le Gouvernement accorde cinq primes aux municipalités qui font le plus d'efforts pour promouvoir l'instruction et ces primes provoquent une louable émulation.

Deux journaux d'éducation sont publiés par le Gouvernement: l'un, "L'Enseignement Primaire", publié en français et l'autre "The Record" publié en anglais. Ces revues sont faites avec soin et sont adressées gratuitement à tous les instituteurs et institutrices de la Province auxquels elles inculquent les notions pédagogiques les plus utiles et les plus saines. Pour les mêmes fins, chaque titulaire d'une école reçoit du Gouvernement des traités pédagogiques.

Pour avoir une juste idée du progrès scolaire fait dans la Province de Québec il suffit de comparer quelques chiffres.

Ainsi en 1905, il y avait six mille et quarante arrondissements scolaires et en 1915 il y en avait près de sept mille. Trois cent cinquante mille élèves fréquentaient les écoles en 1905; quatre-cent-cinquante mille les fréquentent aujourd'hui.

Pour l'avantage de ceux qui n'ont pas suffisamment suivi les classes dans leur enfance, le Gouvernement a fondé dans les villes et les principaux villages de la Province, les classes du soir. L'an dernier, il y en avait soixante et huit, suivies par plus de sept mille élèves.

L'enseignement primaire dans la Province est séparé, c'est-à-dire, les protestants comme les catholiques ont leurs écoles particulières: il est *confessionnel*, c'est-à-dire, toute école primaire a la religion pour base.

Les protestants comme les catholiques dans la Province ont compris qu'il faut non seulement travailler à rendre les générations nouvelles plus instruites, mais aussi qu'il faut travailler à les rendre plus religieuses au lieu de lancer la jeunesse sans principes religieux au milieu du monde, c'est lancer sans gouvernail et sans pilote un vaisseau au milieu de la tempête. Ils ont donc voulu que les maîtres donnent à leurs enfants, avec la science qui est utile, la religion qui est indispensable, avec l'instruction qui est bonne, l'éducation qui est meilleure encore.

Tous sont de l'avis de ce grand homme d'État protestant, M. Guizot, qui disait: "L'instruction morale et religieuse ne doit pas être comme le calcul, la géométrie, l'orthographe, une leçon qui se donne en passant à une heure déterminée, après laquelle il n'en est plus question: ce qu'il faut c'est que l'atmosphère de l'école soit morale et religieuse, que la religion plane sur l'enseignement tout entier et s'associe à tous les actes du maître et des élèves."

Tous sont convaincus que la religion demeure, aujourd'hui comme à l'enfance des sociétés, un puissant agent de moralisation et d'éducation. Sur le roc de l'égoïsme, sur le sable de la frivolité, elle sème gratuitement la vertu et le dévouement et, pour les maux de l'existence, elle a des consolations dont nul autre ne possède le secret. Pour eux, la religion est et sera toujours la plus profonde comme la plus ancienne base des sociétés humaines.

Une difficulté se présentait pour les protestants qui appartiennent à différentes sectes. Ils se sont entendus pour approuver des livres dans lesquels se trouvent quelques chapitres de la Bible, certaines prières, des conseils pratiques sur lesquels personne ne peut avoir à redire, et ce sont ces livres que les instituteurs mettent entre les mains de leurs élèves et qu'ils leur expliquent.

Sur ce sujet si délicat, M. le secrétaire protestant du Département de l'éducation écrivait au mois de décembre dernier: "Il peut paraître étrange que des difficultés ne surgissent pas provenant ou du zèle de quelques instituteurs sincèrement attachés à une secte quelconque ou encore de questions posées par des élèves. Comme question de fait, les instituteurs ont assez d'intelligence pour comprendre les conditions dans lesquelles ils se trouvent et assez de bon sens pour agir avec la délicatesse voulue. Quant aux élèves, la question d'interprétation des textes ne les tourmente pas beaucoup".

Il semble donc, en étudiant cette loi que les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants, que les droits de la religion sur la formation de leur esprit et de leur cœur, que les droits de l'État sur la préparation des futurs citoyens de demain sont tout à fait sauvegardés.

C'est ce que ne manque pas d'affirmer M. Maguan, l'inspecteur général des écoles catholiques, dans un rapport fait au Gouvernement, après sa visite en Europe, où il était allé étudier les systèmes scolaires en usage. Il dit: "Après avoir étudié sur place et dans les documents officiels l'organisation scolaire de la France, de la Suisse et de la Belgique, je crois pouvoir affirmer que le système d'instruction publique dans la Province de Québec l'emporte sur ceux des pays ci-dessus nommés, au point de vue de la liberté bien comprise d'où naissent la paix et l'harmonie dans un pays habité par des peuples de langue et de religion différentes.

“Ce système a de plus le grand avantage d'être soustrait à la politique en ce sens que le chef hiérarchique de notre enseignement primaire, le Supérieur, demeure alors que les Gouvernements passent, se modifient ou se transforment. Il en est de même du Conseil de l'Instruction publique, composé de membres nommés à vie”.

Nous n'avons pas oublié qu'à Paris, en 1900, le jury nommé pour l'examen des œuvres scolaires accordait un “Grand Prix” à la Province de Québec et c'est la plus haute appréciation que l'on pouvait faire de son enseignement.

* * *

Je dois ajouter que la Province est couverte d'une magnifique floraison de Congrégations religieuses vouées à l'enseignement des filles et des garçons. C'est une milice enflammée de toutes les ardeurs de la charité, dégagée de tous les liens, façonnée à toutes les abnégations, prête à tous les labeurs.

Des milliers de parents confient leurs enfants à ces religieux et à ces religieuses qui offrent tant de garanties de compétence aux familles et à la société.

Ainsi, par exemple, l'admirable Institut des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, fondé à Montréal par Marguerite Bourgeoise, en 1653, à lui seul possède 1,349 religieuses enseignantes et, dans les cent quarante maisons que ces religieuses dirigent, il y avait l'an dernier 39,980 élèves.

Il faut bien le remarquer, tous ces Frères, toutes ces Sœurs ont dû avoir fait leurs études avant d'être admis dans leur Institut dont le but est l'enseignement. Après leur admission, toutes leurs études sont dirigées vers ce but. Leur noviciat de trois ou quatre années est une véritable école normale. La règle qu'ils suivent, l'œuvre à laquelle ils se donnent, le but de leur existence, c'est l'instruction, l'éducation de la jeunesse. Cette tâche n'est pas alors pour

l'instituteur congréganiste une besogne transitoire, un moyen d'élévation à des positions supérieures, un achèvement vers autre chose. Non, pour lui, c'est un apostolat, c'est toute sa carrière, toute sa vie.

Aussi il faut voir quel succès ils obtiennent dans l'enseignement. Et s'il y avait dans la Province des concours comme ceux qui se faisaient autrefois en Europe entre les instituteurs laïcs et les instituteurs religieux, le résultat serait le même que celui du concours qui se faisait à Paris. Cette grande Capitale mettait chaque année au concours un certain nombre de bourses pour ses établissements d'instruction primaire. Or dans une période de trente années, sur 1 145 bourses, il y en a eu 1,148 aux Frères et 297 aux sœurs.

Ces nombreuses écoles des Frères et des Sœurs, pour la plupart, ne coûtent rien au Gouvernement et donnent à nos milliers d'enfants une formation intellectuelle et morale dont la Province bénéficie.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Province bénéficie aussi des sacrifices que font des centaines de prêtres qui dirigent vingt-deux collèges classiques et donnent l'enseignement secondaire à dix mille jeunes gens. Ces collèges se soutiennent par leurs propres ressources.

C'est dans l'un de ces séminaires que j'ai passé près de cinquante années de ma vie et j'y ai toujours été heureux. Au commencement, comme élève, je jouissais des sacrifices que les directeurs faisaient pour me donner une bonne formation chrétienne; ensuite j'ai goûté le plaisir si délicieux que l'on trouve à se sacrifier pour les autres, surtout quand ces autres sont des jeunes gens, l'espoir de la patrie, des jeunes gens qui s'ouvrent et s'épanouissent au soleil.

de la vertu et de la science, et qui se mûrissent en vue de leurs grandes destinées.

Dans ces maisons d'éducation, des prêtres, choisis entre taille, cultivent la conscience de leurs élèves, disciplinent leur volonté, purifient leur cœur en même temps qu'ils développent leur intelligence, leur mémoire, leur jugement, leur imagination. Ces prêtres dont plusieurs ont étudié dans les grandes universités d'Europe, travaillent avec une ardeur au dessus de tout éloge à la formation intellectuelle et morale de leur élèves afin que ceux-ci puissent présenter à leurs concitoyens, au sortir du collège, non seulement une intelligence éclairée, un jugement sûr, mais aussi une âme sans tache, une conscience sans remords et un front sans nuages.

Ces prêtres ne sont animés que par le désir de faire le bien et la preuve, c'est qu'ils ne reçoivent que rent piastres de salaire par année, c'est-à-dire, juste assez pour payer les frais de leur modeste habillement.

Le élèves comprennent leur dévouement; ils apprécient leur affection désintéressée et leur montrent par leur conduite que les anciens avaient raison de dire que la jeunesse se laisse facilement conduire et gouverner". *malis et apta regi*. Presque tous s'essayent à être bons et ceux qui n'ont pas assez de volonté et de courage pour réussir parfaitement, ont assez de conscience pour le reconnaître et en gémir.

Un grand nombre de ces professeurs se réunissent chaque année à l'Université Laval à laquelle tous les collèges sont affiliés, pour étudier les meilleurs moyens à prendre afin d'améliorer l'enseignement, afin de donner une éducation soignée, une instruction brillante et solide aux milliers de jeunes gens que la Province leur confie.

Je n'ai jamais vu et il ne peut se trouver nulle part une assemblée d'hommes plus intelligents, plus instruits, animés de meilleurs sentiments. Ce contact, ces relations

fréquentes d'hommes qui ne sont mus que par le désir du bien ne peuvent avoir que les meilleurs résultats pour le développement de l'instruction dans la Province.

J'ai visité les différents pays de l'Europe; j'ai vu ce qui se fait dans les différentes institutions d'enseignement secondaire; j'ai étudié les programmes suivis dans ces maisons d'éducation; j'ai pris connaissance des examens qu'on fait subir aux élèves pour l'obtention des diplômes et je ne crains pas d'affirmer que le cours d'étude est pour le moins aussi fort dans nos collèges de la Province de Québec et que le personnel enseignant est aussi bien préparé pour la tâche à remplir.

C'est vrai, toutes ces maisons d'enseignement secondaire sont sous la direction et entre les mains des prêtres. Mais c'est à l'avantage de tous. Le caractère sacerdotal n'enlève ni l'intelligence, ni le cœur. Le prêtre détaché des biens de ce monde, peut plus facilement se livrer aux travaux de l'esprit, se consacrer plus entièrement à l'œuvre noble, sinon ingrate, de la formation des jeunes gens.

Et cela se comprend facilement. Dans les fonctions humaines, on travaille pour soi ou pour les siens; on embrasse telle carrière ou telle autre pour son intérêt. Quelque désintéressées que les actions paraissent, il y a toujours en vue le profit ou la gloire.

Mais quand on est prêtre et qu'on espère du ciel conserver toujours un cœur sacerdotal et une âme apostolique, on doit ne plus penser qu'aux autres. Rien n'est plus facile alors que de les aimer et de lui à leur faire du bien. Il n'y a qu'un pas; car, disait Lacordaire: "Dieu a voulu qu'on ne fit aucun bien à l'homme qu'en l'aimant et que l'insensibilité fût à jamais incapable soit de l'éclairer, soit de lui inspirer la vertu".

Les nombreux collèges et séminaires de la Province de Québec, s'ils n'avaient pas été fondés et s'ils n'étaient pas soutenus par des prêtres, n'existeraient pas. Les Gou-

vernement, malgré leur bonne volonté, n'auraient jamais pu les faire subsister.

La construction de ces collèges et de ces Séminaires a coûté plus de dix millions de piastres et les dépenses annuelles se montent à plus d'un million et demi. Plus de dix mille élèves fréquentaient ces maisons d'éducation l'an dernier et, depuis de longues années, elles fournissent aux professions libérales, à la politique et au clergé des hommes aux vues élevées, aux convictions inébranlables, qui ont rendu au pays des bienfaits signalés.

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSTAIR

Tous ces collèges ainsi que les High Schools préparent les enfants catholiques et protestants pour les Universités qui sont au nombre de trois dans la Province: L'Université McGill à Montréal, Le Bishop's College à Lennoxville et l'Université Laval, de Québec, qui a une succursale très florissante à Montréal.

L'Université McGill, ainsi nommée du nom de son fondateur, qui lui légua des biens fonds d'une valeur considérable, a été de fait fondée en 1811, quoique sa Charte ne date que de 1827. Elle est administrée par douze directeurs. Le Gouverneur général en est, de droit, le visiteur.

Cette université a une organisation superbe: ses cours sont suivis par un grand nombre d'élèves des autres Provinces et même des États-Unis. L'an dernier, elle avait cent trente six professeurs et quinze cent soixante et quinze élèves. Sa bibliothèque renferme cent quatre vingt quatre mille volumes. Elle a pu vivre et se développer grâce à des donations importantes qui se montent à plusieurs millions de piastres. Elle dépense annuellement plus d'un million.

L'Université de Lennoxville, plus connue sous le nom de Bishop's College, fut fondée en 1845 par le Très Révérend Docteur Mountain. Elle est sous la direction de

l'Église anglicane. Le but principal de sa fondation était l'étude de la Théologie. Aujourd'hui on y suit des cours pour les Arts et pour la médecine. Elle avait l'an dernier environ soixante élèves.

L'Université Laval existe depuis 1852. Depuis longtemps on songeait à fonder une université où l'on préparerait aux différentes carrières libérales les jeunes Canadiens-français. Il fallait des sommes immenses pour construire des bâtiments convenables, un personnel distingué et instruit pour enseigner, des grandes influences pour obtenir l'érection civile, une parfaite organisation qui permit d'atteindre le but désiré.

C'est sur le vieux séminaire de Québec qu'on jeta les yeux. Dirigé par des prêtres éminents, possédant des biens considérables que lui avait légués son Vénérable fondateur, Mgr de Laval, il parut à tous comme la corporation la plus digne d'entreprendre cette œuvre si utile.

A cette époque, le Canada avait pour Gouverneur général un homme éminemment distingué, d'une largeur de vues remarquable. Lord Elgin comprit les justes désirs des Canadiens-français et se chargea d'en obtenir la réalisation du Parlement anglais. M. l'abbé Casault, supérieur du Séminaire, partit pour Londres et obtint facilement une Charte Royale aux privilèges les plus étendus, une Charte qui garantissait aux Français et aux catholiques la liberté absolue de l'enseignement supérieur.

Dans la Charte il est dit que le Visiteur de l'Université serait à jamais l'archevêque de Québec, que la charge de Recteur, la plus importante de l'Université, serait toujours occupée par le Supérieur du Séminaire de Québec, que le Conseil devant administrer toutes les affaires de l'Université, serait toujours composé des directeurs du Séminaire et des trois plus anciens professeurs de chaque Faculté.

Comprenant que le meilleur moyen de commencer une université était de la *bâtir* en hommes, on envoya de suite plusieurs jeunes prêtres, plusieurs jeunes avocats et jeunes médecins suivre les cours des Universités les plus renommées de l'Europe. On savait qu'on n'improvise pas un professeur de littérature, qu'on ne crée pas d'un coup de baguette un profeseur de sciences. Pour cela des années d'études, des examens, des grades sont nécessaires. On tenait à ce que les professeurs eussent auprès des élèves le prestige et l'autorité d'un savoir incontestable.

Aujourd'hui encore la plupart des professeurs sont allés en Europe se préparer à donner des cours suivis avec autant de fruit que d'intérêt.

Pour vous donner une idée du dévouement et de l'abnégation des prêtres fondateurs de l'Université, permettez-moi de vous citer un fait inscrit en lettres d'or dans l'histoire intime de cette institution.

Au Canada comme partout ailleurs, la pauvreté a souvent le privilège de faire des hommes, *Fecunda virorum paupertas*. Or, aux premiers jours de l'Université, quelques jeunes gens chez qui, comme il arrive souvent, les grands talents égalaient l'extrême pauvreté, se trouvaient dans l'impossibilité de suivre les cours de droit et de médecine, faute de moyens pécuniaires. Alors toute la ration des directeurs du Séminaire pour la vie de sacrifices à laquelle ils s'étaient voués, se bornait à la nourriture, au vêtement et à une modique somme de quelques piastres dont chacun pouvait disposer à son gré pour les vacances. Eh bien! cette somme d'argent, tous les directeurs en firent généreusement le sacrifice pour permettre aux élèves pauvres de faire leurs études à l'Université.

Ces nobles sentiments des fondateurs de l'Université, les successeurs en ont hérité. Je puis l'affirmer sans crainte d'être démenti. Pendant près de quarante ans,

j'ai vécu au milieu de ces professeurs aussi distingués par l'intelligence que par la science. J'ai toujours constaté avec plaisir que tous n'avaient qu'un but: tourner vers le bien, exciter à la vertu, pénétrer des principes et de l'esprit du christianisme la jeunesse confiée à leurs soins, être des éducateurs dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire, élever, embellir, faire grandir intellectuellement et moralement ces âmes dont ils étaient les guides, les conseillers, les maîtres, les pères.

Aussi j'ai vu des milliers de jeunes gens nous quitter avec quelque chose de plus qu'un parchemin, avec un esprit averti, une intelligence bien menblée, avec des ressources propres à les soutenir dans les rudes épreuves de l'existence.

Cette Université s'est grandement développée. Elle compte aujourd'hui trois cent vingt six professeurs et deux mille quatre cents élèves. Quarante quatre maisons d'éducation lui sont affiliées. L'an dernier, elle a distribué trois cent quarante huit diplômes. Elle possède les plus riches musées du Canada, la plus précieuse galerie de peintures de toute l'Amérique. Sa bibliothèque, ouverte à tous, renferme près de trois cent mille volumes.

Le bien qu'elle a fait, tous le reconnaissent. Il y a quelques années, elle célébrait le cinquantième anniversaire de sa fondation. A cette occasion lui vinrent de tous côtés de nombreux témoignages de sympathie, d'admiration, de reconnaissance. Il en est quelques-uns qu'il n'est doux de citer ici.

L'honorable Sir Sanford Fleming, le Chancelier de la "Queen's University", écrivait alors: "L'Université de la Reine ne peut oublier que l'Université Laval est l'épanouissement du Grand Séminaire qui à son tour fut le développement du Petit Séminaire fondé en 1663 par l'Éminent Père de l'Église, Mgr de Laval, premier évêque du

Canada, dont la mémoire sacrée se perpétue dans le nom que porte l'Université.

"Toute l'histoire de ces maisons d'enseignement rappelle les privations, les épreuves nombreuses que seuls le zèle et l'activité qu'elles semblaient avoir reçus en héritage de leur premier fondateur, ont pu supporter. Le Sénat et les Gradués de l'Université de la Reine, pleurant encore la perte récente du Principal Grant, cet ami toujours dévoué de la race que représente l'Université Laval, ne peuvent s'empêcher de témoigner leur admiration pour l'esprit de véritable fraternité qu'a toujours montré leur Université. Celle-ci en effet a toujours été libérale dans son enseignement et dans son administration, comme le prouve ce fait que des docteurs, des avocats, des hommes de science protestants ont fait partie de son personnel enseignant. En outre, plusieurs hommes publics qui se sont distingués dans les diverses carrières sociales, ont reçu leur éducation à Laval et ont rendu témoignage, par leur largeur d'esprit et la dignité de leur conduite, en faveur du genre de formation intellectuelle qu'ils avaient reçue. Cette haute réputation, elle la maintient, soutenue par le corps actuel des professeurs et par son recteur qui, par sa science, son zèle pour la cause de l'éducation, sait gagner l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissent".

Et le Chancelier de l'Université de Toronto écrivait à cette occasion au recteur et aux professeurs cette charmante lettre de félicitations: "Nous vous félicitons à cette occasion et nous ne pouvons oublier que votre Université, pendant cette longue période de temps qui vient de s'écouler, ne prenant de la vieillesse que la grâce et la dignité, n'a cessé de former chaque année des élèves qui, dans les lettres, le droit civil, la médecine et la théologie sacrée, ont attiré sur vous et sur eux-mêmes, le plus grand honneur. C'est pourquoi nous vous en félicitons et, pour vous faire parvenir nos félicitations, nous vous envoyons un homme

très illustre, notre Président, Jacques Landon, pour qu'il preune part à votre joie en y mêlant la nôtre."

M. John Hamilton, le chancelier de l'Université de Lennoxville, écrivait aussi à cette occasion: "Dans les commencements de l'histoire du Canada qui ont vu naître votre illustre maison, au milieu des forêts impénétrables et des nations les plus féroces, elle laissait entrevoir sa gloire future dans la personne de ces très nobles enfants qui, pour la croix du Christ, marchèrent avec joie au devant de la mort. Ces héros, nous aussi chrétiens et canadiens, comme vous et avec vous, nous les entourons de notre vénération et nous en conservons la mémoire bénie. Depuis longtemps ils ont reçu du Seigneur leur récompense et ils ont laissé à vous et à toute l'Eglise de Dieu un exemple immortel.

"Votre Université se dressant au sommet du Promontoire qui domine notre noble fleuve, apparaîtra toujours sur ces hauteurs aux regards de tous ceux qui approcheront nos rivages. Elle n'est pas moins élevée par la grandeur de sa foi, sa haute culture, sa doctrine. Elle consacrera longtemps le pain de la science; elle ennoblera la vie de ceux qui, sortis d'une autre race et parlant une autre langue, partagent avec nous une liberté commune dans une commune patrie."

Jusqu'à il y a deux ou trois ans, les Universités de la Province de Québec se sont soutenues absolument par elles-mêmes. Le Gouvernement, qui comprend la grande utilité de l'œuvre qu'elles font, a bien voulu leur accorder, à titre d'encouragement, une allocation qui sera augmentée à mesure que les Chaires d'enseignement devront s'y fonder. L'Université McGill et l'Université Laval reçoivent maintenant chaque année vingt cinq mille piastres et l'Université de Lennoxville deux mille cinq cents piastres.

L'enseignement primaire, classique et universitaire ne répondent plus aux besoins de notre siècle. Dans notre civilisation, les arts mécaniques, professionnels, utilitaires sont un besoin d'ordre social.

Il nous faut des *agriculteurs* intelligents, sagement préparés, qui fécondent et remuent la terre et sachent lui faire rendre le plus possible.

Il nous faut des *industriels* qui renouvellent et perfectionnent les procédés et qui arrivent ainsi à produire plus et mieux que leurs concurrents.

Il nous faut des *commerçants* habiles, prudents, qui sachent trouver des débouchés nouveaux, faire circuler les marchandises à l'avantage de ceux qui dans le pays les vendent ou les achètent.

Il nous faut des *banquiers* honnêtes et hardis qui aient le secret de mettre en mouvement l'argent et l'épargne.

Le Gouvernement a compris qu'il fallait préparer les jeunes gens à ces carrières agricoles, industrielles et commerciales, il a compris que les conquêtes de la science sur la matière, que ses applications à l'industrie, au commerce sont immenses et qu'elles ont révolutionné le monde, que la vapeur, l'électricité, la chimie, etc., ouvrent dans l'ordre matériel les horizons les plus féconds et les plus inattendus.

Il a donc fondé des écoles qui répondent à cette nouvelle nécessité sociale.

L'École polytechnique de Montréal comptait l'an dernier cent cinquante cinq élèves. Elle est une véritable pépinière d'ingénieurs qui ne peuvent manquer de rendre de grands services à la Province.

Une école d'arpentage a été fondée en 1907; une école forestière s'est ouverte en 1910 et toutes deux sont annexées à la Faculté des Arts de l'Université Laval.

En 1910, l'École des Hautes Études commerciales ouvrait ses portes aux jeunes gens désireux d'acquiescer une formation supérieure qui leur permet d'obtenir plus tard une place marquée dans le commerce.

En 1911, deux écoles industrielles parfaitement aménagées ont été mises en activité, l'une à Québec et l'autre à Montréal. Ces écoles techniques sont très recherchées et un grand nombre d'élèves en suivent les cours. En 1911, on a décidé d'en établir trois autres.

La Province possède trois superbes écoles d'agriculture généralement subventionnées par le Gouvernement et donnant un enseignement agricole tout à fait complet.

Elle possède aussi quatorze écoles normales soutenues par le Gouvernement et dans lesquelles les jeunes gens et les jeunes filles se préparent à l'enseignement. L'an dernier, près de onze cents élèves fréquentaient ces écoles catholiques et près de deux cents se comptaient dans ces écoles protestantes.

* * *

Et absolument dans toutes les écoles catholiques et protestantes de la Province, on regarde l'instruction comme une chose importante sans doute; on est persuadé que les jeunes gens appelés à se faire une carrière ne peuvent consacrer trop de temps aux études sérieuses et approfondies; on sait que l'instruction est aujourd'hui plus que jamais un outil nécessaire et que, dans la lutte pour la vie, dans le combat acharné pour les besoins pressants de l'existence, la victoire appartient d'ordinaire sinon aux plus dignes, du moins aux plus instruits.

Mais on sait aussi qu'il est un point beaucoup plus capital que l'instruction, c'est l'éducation qui n'est pas seulement la culture de l'esprit par la science, mais avant tout et surtout la culture du cœur et de la conscience par le sentiment vrai et profond du devoir, par l'entretien des

affections si légitimes et si salutaires de la famille, par la pratique des obligations religieuses et morales que nul ne peut et ne doit oublier, par les solides principes, les fortes et mâles vertus; toutes choses sans lesquelles il est impossible de poser pour l'avenir les bases fermes et inébranlables de toute société humaine.

C'est probablement dû à cela si la Province de Québec est la plus tempérante, la plus morale de toutes les Provinces du Dominion, si la proportion des condamnations y est inférieure à celle des autres Provinces, si les divorces y sont à peu près inconnus quand ils se multiplient dans les Provinces voisines, si la population rurale y augmente contrairement à ce qui se fait ailleurs.

C'est ce que faisait justement remarquer, il y a à peine quelques mois, un journal anglais protestant d'Ottawa.

* * *

J'ai eu devoir vous dire ce qui s'est fait, ce qui se fait encore pour l'Instruction et pour l'éducation dans la Province de Québec. Je ne veux pas faire de comparaisons, insinuer que les choses se font là mieux ou moins bien que dans les autres Provinces. Je suis convaincu que nos hommes d'Etat ont fait et font encore aujourd'hui tout ce qu'ils peuvent afin d'améliorer le système d'enseignement.

J'ai voulu seulement vous montrer que les hommes d'Etat de la Province de Québec ne font pas exception à la règle générale, qu'ils comprennent leur devoir, qu'ils ont une largeur de vues digne de l'admiration de tous ceux qui ne se laissent pas aveugler par les préjugés.

J'ai lu un jour, dans les annuaires d'un personnage distingué, ces deux mots: "*Ut proximo, que je sois utile*". En traitant ce sujet, je n'ai eu d'autre intention que celle d'être utile. Je m'aperçois de plus en plus que nous ne nous connaissons pas assez; je suis convaincu que plus et mieux nous nous connaissons, plus nous nous aimerons, plus nous nous estimerons, plus nous nous unirons pour

travailler ensemble au bien d'une patrie qui a reçu du Créateur les plus admirables dons que puisse rêver un peuple. Alors se réaliseront ces idées, ces désirs qu'exprimaient naguère dans la langue des dieux D. F. McCarthy :

"The past shines clear and pleasant;
"There is glory in the present
"And the future, like a crescent,
"Lights the deepening sky of time.
"And that sky will yet grow brighter
"If the worker and the writer
"And the scepter and the miter
"Join in sacred bonds sublime.
"With two glories shining o'er them
"Up the coming years they'll climb
"Earth's great evening at its prime."

